



Comment venir avec le BCI ?

1. Pendant votre séjour

Il est essentiel pour vous de regarder régulièrement votre messagerie personnelle ainsi que la messagerie étudiante que vous validerez suite à votre inscription administrative. Vous devez aussi fournir obligatoirement une adresse courriel opérationnelle de façon à pouvoir recevoir très rapidement toute information importante.

Lors de la réunion d'accueil, vous recevrez une fiche d'inscription pédagogique que vous devrez remplir et nous rendre en personne au bureau 207 à une date limite (normalement 2 semaines après le début des cours).

2. Après votre séjour

A la fin du semestre, vous passerez les examens – *la date exacte des examens vous sera communiquée par votre l'enseignant du cours (le secrétariat du département peut également vous communiquer cette date – les dates sont également disponible sur le site internet de l'UPVM)* ; nous vous invitons donc à vous renseigner auprès de vos enseignants concernés.

Les conditions de contrôle de vos connaissances sont à votre disposition sur le site de l'Université et auprès du secrétariat du département / de l'UFR au sein duquel vous suivez vos cours.

Vous pouvez consulter vos notes sur le site de l'UPVM, au niveau de votre espace numérique de travail (ENT).